

D51-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Julien QUONIAM.

Absent : M. Fabien MURAIL (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COLLIN

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 juin 2026.

Autorisation au Maire pour la signature des devis relatifs aux travaux de voirie

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune envisage de réaliser plusieurs travaux de voirie afin d'assurer la sécurité, l'entretien, et l'amélioration du réseau de routier communal.

Considérant que les devis relatifs à ces travaux sont en cours d'établissement et ne pourront être présentés avant la prochaine séance du Conseil Municipal prévue en septembre,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de pouvoir engager les travaux dans les meilleurs délais, si possible avant l'automne,

Considérant que les travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la communauté de Communes Sid Vendée Littoral (CCSVL), au titre du Fonds de soutien, pour un montant maximal de 22 179 €, représentant au minimum 50% du montant HT des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- **Accepter** les devis relatifs aux travaux de voirie et à signer les devis relatifs aux travaux de voirie dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **Engager** toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **Solliciter** la subvention au titre du Fond de soutien auprès de la CCSVL
- **Signer** tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,
M. Frédéric COLLIN



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 03/07/26 et affichée le 03/07/26